



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du soutien interministériels
Pôle de l'environnement

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires
et technologiques (CoDERST)**

**La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du président de la République en date du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022, portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le courrier de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique du 11 mai 2022, désignant leurs représentants pour siéger au CoDERST ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), est modifié comme suit (**modifications en gras**) :

Article 1^{er} : Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

1 – Services de l'État et agence régionale de santé

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- un représentant du service des sécurités (bureau gestion de crise et défense nationale) ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2 – Collectivités territoriales

➤ deux conseillers départementaux :

| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|---|--|
| M. Thierry MAROLLEAU Conseiller départemental de Cerizay | M. Olivier FOUILLET Conseiller départemental du Val de Thouet |
| Mme Coralie DENOUES Présidente du conseil départemental | M. Didier GAILLARD Conseiller départemental de la Gâtine |

➤ trois maires :

| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|---|--|
| M. Sylvain GRIFFAULT Maire de Melle | Mme Armelle CASSIN, Maire d'Argentonnay |
| M. Philippe ALBERT Maire de Vausseroux | M. Michel DORET Maire de Louzy |
| M. Jacques BILLY Maire d'Aiffres | M. Jean-François SALANON Maire de Plaine d'Argenson |

3 – Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

➤ un représentant d'une association agréée de consommateurs :

| <i>Titulaire</i> | <i>Suppléant</i> |
|--------------------------------|----------------------|
| Mme Elisabeth BEAUVAIS UDAF | Mme Swan REY UDAF |

➤ un représentant d'une association agréée de pêche :

| <i>Titulaire</i> | <i>Suppléant</i> |
|--|---|
| M. Jean-Michel GRIGNON Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique | M. Olivier MOUY Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique |

➤ un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

| <i>Titulaire</i> | <i>Suppléant</i> |
|--|---|
| Mme Magali MIGNAUD Deux-Sèvres Nature Environnement | M. Christian DUPUIS Deux-Sèvres Nature Environnement |

➤ trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|--|--|
| M. Christophe GAUDIN Chambre de commerce et d'industrie territoriale | M. Franck MICHELON Chambre de commerce et d'industrie territoriale |
| M. Mickaël BERTHELOT Chambre de métiers et de l'artisanat | M. Michel AGNAN Chambre de métiers et de l'artisanat |
| M. Christophe LIMOGES Chambre d'agriculture | M. Grégory NIVELLE Chambre d'agriculture |

➤ trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|--|---|
| M. Brice KOHLER Représentant du MEDEF Deux-Sèvres Architecte | M. Pierre SEUX Représentant du MEDEF Deux-Sèvre Chef d'entreprise |
| Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant | - |
| M. Guy RICHARD Architecte | M. Philippe CHAILLOU Architecte |

4 – personnalités qualifiées

| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
|--|--|
| M. Yves LEMORDANT Hydrogéologue agréé | M. Fabrice MOREAU Hydrogéologue agréé |
| M. Jean RILLARD BRGM | Mme Murielle THINON-LARMINACH BRGM |
| M. Jean-Claude BRIANCEAU personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement | M. Renaud LEGENDRE personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement |
| Docteur Ludovic DARGENTON Médecin | Docteur Guillaume DELEPLANQUE Médecin |

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST, demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 25 MAI 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

